

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 MARS 2014

20H30

Convocations et affichage 11 Mars 2014

Présents : J. CHAMPETIER, N.AJASSE, B.PANTEL, H. FALGARI, D.FRACH, C. JEGOU, G.PASCAL, C.QUITTARD, J.ROBERT, G. WILLAIN.

Absente : C. MARTEL

M. Claude SERRE est arrivé à la réunion à 9H15 après les votes des Comptes de Gestion, Comptes Administratif et de la nomination de l'assistante de prévention.

Lecture et adoption du compte rendu de la séance précédente à l'unanimité des membres présents.

COMPTES DE GESTION 2013, Commune, CCAS, Eau, Assainissement et Atelier Relais

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'Exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 et celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDERANT

1^{er}) Statuant sur l'ensemble des opérations du 01 janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2^{ème}) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

3^{ème}) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que les comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2013 par le receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Ceci est valable pour le Budget Principal et les Budgets annexes à savoir : le CCAS, l'Eau, l'Assainissement et l'Atelier Relais. (Unanimité des membres présents et représentés).

COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

CA 2013 BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Excédent 2012 Fonctionnement	499 797.37
Recettes 2013 Fonctionnement	559 474.80
Dépenses 2013 Fonctionnement	533 508.19
Excédent 2012 Investissement	121 130.95
Recettes 2012 Investissement	34 947.96
Dépenses 2012 Investissement	366 911.40

Résultat définitif 2013	314 931.49€

CA 2013 CCAS

Excédent 2012 Fonctionnement	2 379.03
Recettes 2013 Fonctionnement	2 403.00
Dépenses 2013 Fonctionnement	3 648.70

Résultat définitif 2013	1 133.33€

CA 2013 EAU

Excédent 2012 Fonctionnement	41 523.68
Recettes 2013 Fonctionnement	83 065.82
Dépenses 2013 Fonctionnement	89 410.61
Excédent 2012 Investissement	72 004.18
Recettes 2013 Fonctionnement	250 880.30
Dépenses 2013 Fonctionnement	203 697.00

Résultat définitif 2013	154 366.37

CA 2013 ASSAINISSEMENT

Excédent 2012 Fonctionnement	8 665.90
Recettes 2013 Fonctionnement	37 290.58
Dépenses 2013 Fonctionnement	32 843.99
Excédent 2012 Investissement	40 815.80
Recettes 2013 Investissement	9 500.00
Dépenses 2013 Investissement	23 330.67

Résultat définitif 2013	40 097.62

CA 2013 ATELIER RELAIS

Excédent 2012 Fonctionnement	256.64
Recettes 2013 Fonctionnement	25 952.36
Dépenses 2013 Fonctionnement	721.14
Déficit 2012 investissement	12 572.54
Recettes 2013 Investissement	28 931.54
Dépenses 2013 investissement	32 718.69

Résultat définitif 2013	9 128.17

NOMINATION D'UN ASSISTANT DE PREVENTION

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que Madame Chantal PESENTI est ACMO depuis 2004.

Selon les nouvelles règles la notion d'ACMO a disparu et il est remplacé par un assistant de prévention.

Dans le cadre des articles 32 et 33 de la Loi N°84-53 du 26 janvier 1984 et du Décret N°85-565 du 30 mai 1985, le Comité Technique Paritaire a été consulté sur la nomination de l'Assistante de Prévention, Madame Chantal PESENTI et les membres du CTP ont émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu que la CTP a émis un avis favorable,

DECIDE que Madame Chantal PESENTI est nommée Assistante de Prévention. (Unanimité des membres présents).

Monsieur Claude SERRE arrive à la réunion.

MAITRISE D'OUVRAGE ECLAIRAGE PUBLIC

Par Arrêté Préfectoral N°2013-217-0002 en date du 5 Août 2013, portant d'une part sur la fusion de trois syndicats d'électricité pour créer le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard , et d'autre part la dissolution du SIE du Rhône au Mont Bouquet au 1^{er} Avril 2014, date du transfert des services en vue desquels il avait été institué, la Commune de VERFEUIL adhérente au SIE doit se prononcer quant au devenir de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension des réseaux d'éclairage public dans le cadre du transfert des compétences. En effet, la commune assure actuellement sur son territoire le fonctionnement de son éclairage public, en réalisant l'entretien et l'exploitation de son patrimoine, mais également elle participe financièrement auprès du SIE aux travaux afférents aux opérations coordonnées de mise en discrétion du réseau public d'électricité, ainsi qu'aux travaux d'extension des réseaux d'éclairage public. De ce fait, et afin d'exercer une maîtrise d'ouvrage unique et une compétence entière, la commune de VERFEUIL après délibération, décide de

- Conserver et assurer son exercice de fonctionnement pour sa compétence d'entretien et d'exploitation de son éclairage public.
- Se substituer au SIE, après sa dissolution, pour l'exercice de sa compétence en matière d'investissement pour la réalisation des travaux d'extension et ou de coordination des réseaux d'éclairage public. (Unanimité des membres présents).

QUESTIONS DIVERSES

Madame Le Maire donne lecture d'un courrier de la liste « Un Avenir Pour Verfeuil ». Il demande l'autorisation d'afficher sur les panneaux municipaux dans les hameaux. Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord.

D'autre part concernant l'organisation du bureau de vote, cette même liste a demandé d'avoir 3 assesseurs, un délégué et un suppléant et 3 scrutateurs.

Le bureau sera constitué du Président Mme CHAMPETIER, suppléante Mme AJASSE.

8H à 11H30 Mme CHAMPETIER, M. PANTEL, Un représentant Un Avenir pour Verfeuil

11h30 à 14h30 Mme AJASSE, M. QUITTARD, Un représentant Un avenir pour Verfeuil

14h30 à 18h Mme CHAMPETIER, M. PASCAL, Mme Janine ROBERT.

SCRUTATEURS

6 Scrutateurs : Hugues FALGARI, Denis FRACH, Georgy WILLAIN
3 représentants Un Avenir pour Verfeuil.

Madame Le maire dit qu'il faudra mettre des affiches pour la présentation des cartes d'identité le jour du vote.

Monsieur Bernard PANTEL dit que les travaux d'électrification vont commencer ils vont être réalisés de la rue du lavoir devant chez Monsieur DALVERNY jusqu'à la rue des vignes devant chez M. MAZET.

Monsieur Denis FRACH informe le conseil que la cotisation au SIVOM va passer de 6€ par habitant à 6.50€.

Le SITDOM va également augmenter la participation des entreprises de 330€ à 350€.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H30.

